

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/520/2023
Sous-Direction Technique
Département réseaux d'accès

MASCARA le : 18/12/2023

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A Monsieur BELMAHEDI AZZEDDINE

Gérant de l'entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Local n°03, cité BENALLOU ABDELKADER N° 38 – RELIZANE.

Objet : Mise en demeure n° 02 (Dernier Rappel)

Contrat D'ADHESION A COMMANDE : N°09/2021 du 14.04.2021.

PROJET : Travaux de remplacement, réparation et développement du réseau de distribution ODN.

ODS N° : 135/23 du 25/05/2023. (Travaux distribution réseau ODN).

ODS N° : 136/23 du 25/05/2023. (Travaux Uplink)

Lieu des travaux : Cité 1500 LOGTS ROUTE MAMOUNIA à Mascara ville .

J'ai le regret de mettre en demeure votre entreprise BELMAHEDI AZZEDDINE sise à Relizane de n'avoir pas encore achevé et cloturé le projet sus cité à savoir :

- Constatation des travaux faite en date du 28/08/2023 dont les réserves émises par la commission technique du projet ne sont pas encore levée à ce jour par votre entreprise ;
- Le matériel restant du projet n'est pas encore reversé au magasin de wilaya à ce jour ;

A ce jour votre entreprise reste en absence irrégulière sur le chantier et ce malgré les rappels et les rendez vous faits par mes services techniques de la DOT afin de clôturer le dossier du projet par une réception provisoire du chantier.

Je vous invite par la présente, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de clôturer le projet sous huitaine (08 jours) par la mise à jour de la documentation, le reversement du matériel, la réception provisoire du chantier ainsi de déposer votre dossier de paiement.

Faute de quoi la DOT de Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat et procedera à la résiliation du contrat au tors exclusive de l'entreprise.

Signé le DOT de Mascara.



BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Telecommunications
Mascara

A ce jour votre entreprise reste en absence irrégulière sur le chantier et ce malgré les rappels et les rendez vous faits par mes services techniques de la DOT afin de clôturer le dossier du projet par une réception provisoire du chantier.